



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 9 janvier 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FRANCE 2030 : LE GOUVERNEMENT INVESTIT 500 MILLIONS D'EUROS SUPPLEMENTAIRES POUR FAIRE EMERGER DAVANTAGE DE START-UP ISSUES DE LA RECHERCHE

Climat, énergie, santé... : les défis majeurs de notre société sont des défis scientifiques. Les relever nécessite de produire des connaissances, mais également de favoriser leur usage.

Pour renforcer l'impact des découvertes scientifiques et technologiques pour l'économie et la société dans son ensemble, le président de la République a rappelé les ambitions françaises en matière d'innovation. Celles-ci se traduisent notamment par un objectif de création de 100 licornes et de 500 start-ups deeptech par an d'ici 2030.

Le Gouvernement s'est fortement mobilisé autour de cette ambition, en particulier dans le cadre de la mise en place du plan « France 2030 ». Doté de 54 milliards d'euros déployés sur 5 ans, il vise à développer la compétitivité industrielle et les technologies d'avenir. Ses actions portent leurs fruits, et l'objectif intermédiaire des 25 licornes a été atteint en 2022. La création de 250 start-up deeptech en 2021 est également le signe d'une accélération de la dynamique d'innovation.

Toutefois, l'ambition de la France en matière d'innovation nécessite le passage d'une vitesse supplémentaire. Le réflexe de l'innovation derrière chaque découverte scientifique n'est pas encore systématique, et le flux création de start-up issues de la recherche reste en retrait de son plein potentiel. A titre de comparaison, une entreprise est issue de la recherche tous les 51 millions de dollars de dépense académique aux USA contre 94 millions de dollars en France.

Pour permettre cette montée en puissance, Mme Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et M. Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, ont détaillé aujourd'hui depuis Nancy le renforcement des actions du Gouvernement autour de trois piliers :

- la mise en place de vingt-cinq pôles universitaires d'innovation (PUI) pour partager un cadre collectif d'engagement. L'objectif est d'avoir derrière chaque découverte scientifique le réflexe de l'innovation par une proximité avec les équipes de recherche, à l'échelle d'un site universitaire en dotant ce dernier d'une stratégie d'innovation, d'une gouvernance unique et de moyens agiles. 160 millions d'euros seront mobilisés pour maximiser ainsi le potentiel de valorisation. Sans création d'une structure juridique supplémentaire, les PUI capitalisent sur les structures existantes pour en renforcer la coordination, en cohérence avec les politiques de sites universitaires construites par ailleurs.
- l'accélération du plan deeptech par un renforcement des actions existantes (i-Lab, bourse French Tech émergence, Aide au développement deeptech) et la déclinaison d'actions supplémentaires (création de la bourse French Tech Lab). 65 millions d'euros supplémentaires sont mobilisés.
- le renforcement de la valorisation des travaux issus de la recherche et des programmes de recherche thématiques (PEPR). 275 millions d'euros sont mobilisés autour de 17 projets qui sont retenus dans le cadre de l'appel à projets Maturation/Pré-maturation pour structurer au niveau des stratégies nationales, la capacité de détection et d'accompagnement de la valorisation de la recherche. Les lauréats s'appuient sur les acteurs de proximité et mettent à disposition des actions spécifiques et de portefeuille : portefeuille de brevet, normalisation et accompagnement réglementaire pour tenir compte des spécificités de chaque filière.

Ces trois actions, opérées par Bpifrance et l'ANR, représentent un investissement de 500 millions d'euros, dans le cadre de France 2030 et de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR). Elles permettront de faire le lien entre recherche académique et monde socio-économique développer les solutions aux défis de notre temps et de la France de 2030. En complément, la création d'un fonds spécifiquement dédié à la deeptech et doté de 100 millions d'euros permettra à l'État de soutenir en fonds propres ces start-ups, une fois créées à différents stades de développement.

ACCÉDEZ AU DOSSIER DE PRESSE

[en cliquant ici](#)

Contacts presse

Ministère de l'Économie, des finances, de la souveraineté numérique et industrielle :

presse@industrie.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

presse-mesr@recherche.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement :

presse.sgpi@pm.gouv.fr

A propos du plan d'investissement France 2030

- ✓ Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance, et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir